

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi, 17 mai 2010 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers (ères) M. Raynald Comlombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil et une renonciation à cet avis de convocation a été signé par tous les membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal;

André Clavet,	maire	<u>A. Clavet</u>
Raynald Coulombe,	conseiller siège # 1	<u>Raynald Coulombe</u>
Jonathan Daigle,	conseiller siège # 2	<u>Jonathan Daigle</u>
Sylvain Landry,	conseiller siège # 3	<u>Sylvain Landry</u>
Raymond Hébert	conseiller siège # 4	<u>Raymond Hébert</u>
Jimmy Talon	conseiller siège # 5	<u>Jimmy Talon</u>
Chantal Côté	conseillère siège # 6	<u>Chantal Côté</u>

Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2010;**
- 5. Poste de responsable des travaux publics;**
- 6. Période de questions;**
- 7. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire, André Clavet, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. André Clavet, maire
M. Raynald Coulombe, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M. Sylvain Landry, siège # 3
M. Raymond Hébert, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège # 5
Mme Chantal Côté, siège # 6

2010-05-01ss

3. Adoption de l'ordre du jour

Acceptation ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2010-05-02ss

4. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2010

Adoption procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010, après avoir été lu par chacun des conseillers soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2010-05-03ss

5. Poste de responsable des travaux publics

Responsable des travaux publics

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi pour le poste de responsable des travaux publics a été affichée à l'interne du 14 au 28 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE plus d'un candidat a appliqué sur le poste;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a été appliqué pour ceux-ci et que le comité de sélection ait procédé aux entrevues;

CONSIDÉRANT QUE les personnes du comité de sélection furent unanime sur leur décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Denis Mercier au poste de responsable des travaux publics et ce, avec une période probatoire de 6 mois. L'entrée en fonction s'effectuera le 24 mai 2010. Les conditions de travail sont celles contenues dans l'entente relative aux conditions de travail des employés de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

6. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

2010-05-04ss

7. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jimmy Talon que la séance soit levée à 20 heures 4.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

André Clavet
Maire

